2026 10e édition

Portrait social

Région Centre Val de Loire

ALLOCATIONS FAMILIALES
Cdr Centre Pays de la Loire

Cafdata

45 % PERSONNES COUVERTES

485 800 ALLOCATAIRES

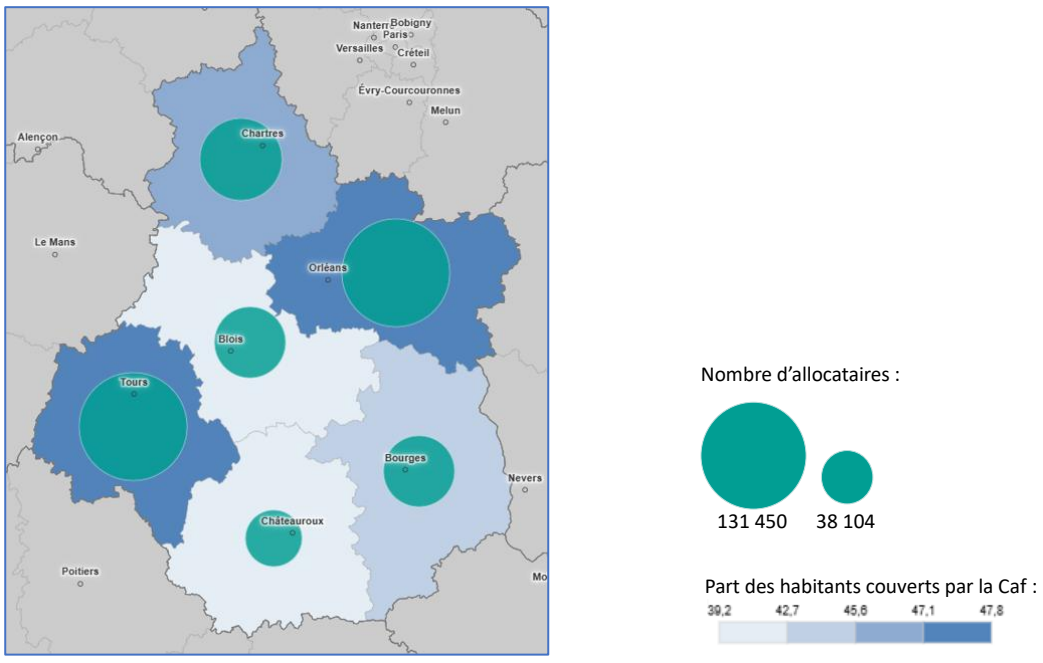
En région Centre Val de Loire, **1 169 200 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par leur Caf, soit **45,2 %** de la population totale. Ce taux varie de 39,2 % à 47,8 % selon les départements.

En termes de structure familiale, la région se caractérise par de fortes disparités départementales. C'est notamment le cas des couples avec enfant(s) qui représente 28 % des allocataires pour l'Indre et jusqu'à 41 % pour l'Eure-et-Loir (33 % au niveau national).

On retrouve cette disparité dans la population étudiante. Sur les **19 600 étudiants** bénéficiant d'une aide, 82 % sont concentrés sur deux départements (10 200 en Indre-et-Loire et 6 000 dans le Loiret).

Les aides versées par les Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. Pour 12,4 % des allocataires, les prestations légales représentent la totalité de leurs ressources financières (13,4 % au niveau national).
Près de 153 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 155 600 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



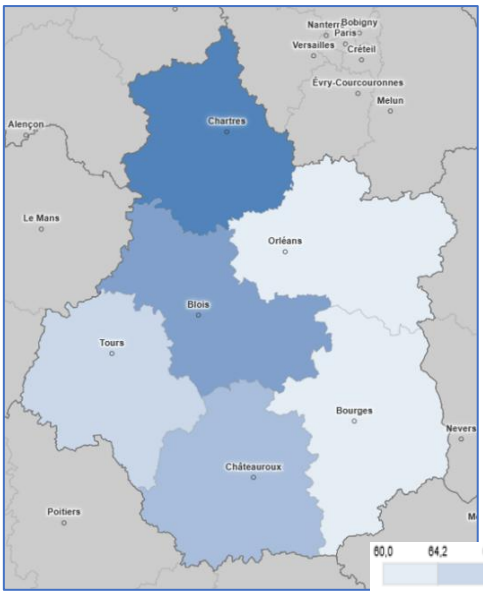
Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023

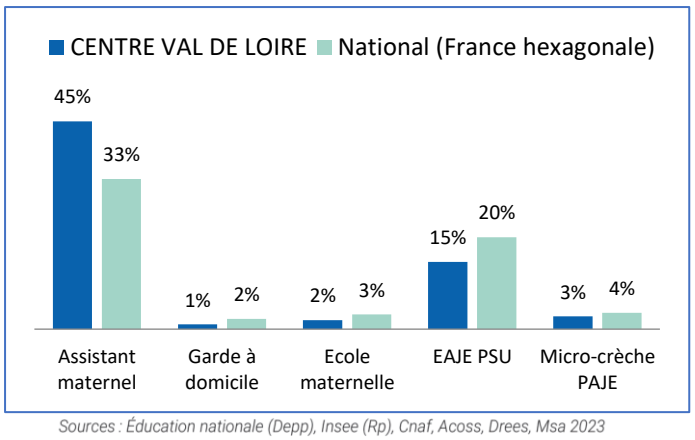


Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

Les Caf Centrevalloises soutiennent l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2023, **49 100 places** (accueil individuel, collectif ou préscolarisation) sont **disponibles pour un nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé à 74 400,** soit un taux de couverture régional de 66 %.

Prépondérants sur la région, les assistants maternels proposent 33 800 places, soit **46 places pour 100 enfants** (33 % au niveau national).

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

L'accueil collectif, avec 13 000 places en EAJE PSU et Micro-crèches PAJE, couvre 18 % du besoin d'accueil des enfants de moins de trois ans.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

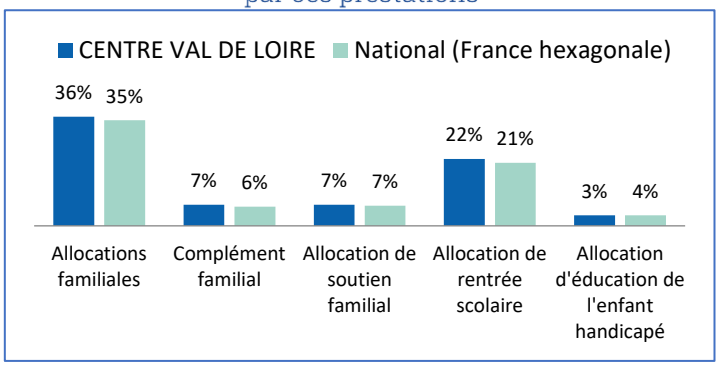
PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf juin 2025

- 36 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 7 % obtiennent un complément familial,
- 22 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 7 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2025



Les Caf témoignent également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

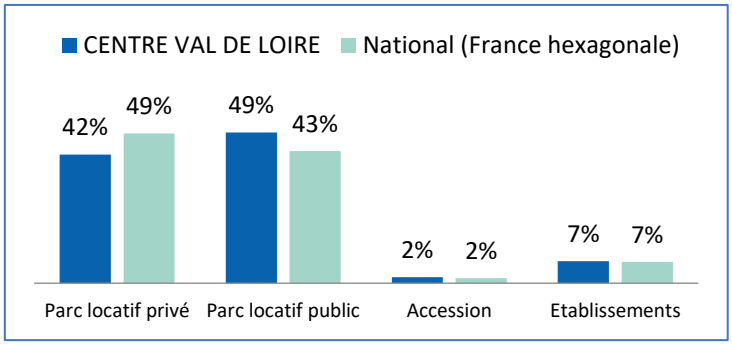
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, 187 400 foyers Centrevallois reçoivent une aide au logement de la part de leur Caf. Cela représente une population de 368 000 personnes, soit 14,2 % de la population totale de la région.

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	PAYS DE LA LOIRE	National (France hexagonale)
parc Locatif Privé	237 €	243 €
parc Locatif Public	224 €	237 €
Accédants	186 €	188 €
en Etablissements	208 €	221 €

Source : Caf juin 2025

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs en Centre Val de Loire à la moyenne nationale avec des écarts allant de -2 € à -13 €.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

• Le versement du **Revenu de Solidarité Active** (RSA) à **62 000 foyers** sur le territoire régional.

• **175 500 allocataires** bénéficiaires de la **Prime d'Activité** qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 36,1 % des foyers allocataires (33,6 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au RSA pour 16 300 foyers en 2025.

• **51 800** personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de **l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**. 56,4 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (58,3 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

62 000
BÉNÉFICIAIRES DU RSA

21,5%
DES BÉNÉFICIAIRES ONT MOINS DE 30 ANS

55,3%
SONT DES PERSONNES ISOLÉES

12,1%
SONT DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE LA MAJORATION ISOLEMENT*

** Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage*

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/



ZOOM | AAH

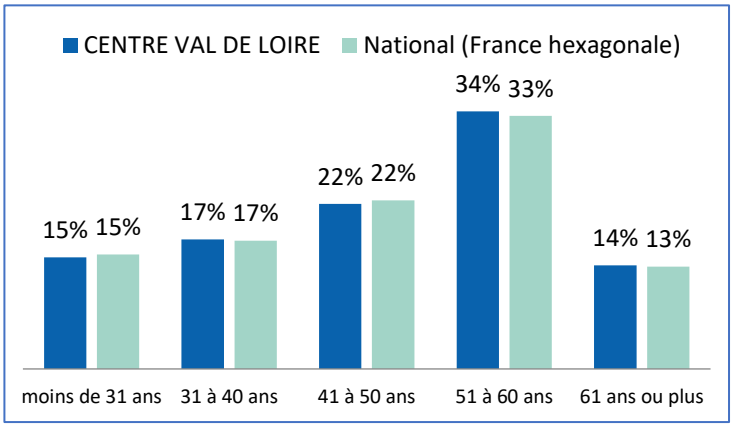
Allocation aux Adultes Handicapés

62 000 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés en région Centre Val de Loire en juin 2025.

Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 42,3 millions d'euros dans la région pour un montant moyen de 816 € par bénéficiaire (827 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous conditione ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle,son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

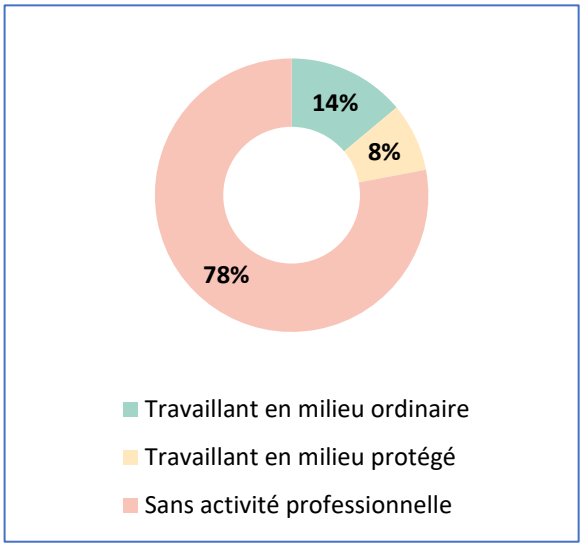
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **84,7 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (84,9 % au niveau national).
- **46,5 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (46,5 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

43,6 % de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (42 % au niveau national).
Bien que 78 % des allocataires d'AAH sont sans activité professionnelle, certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la CPAM, rentes ...)

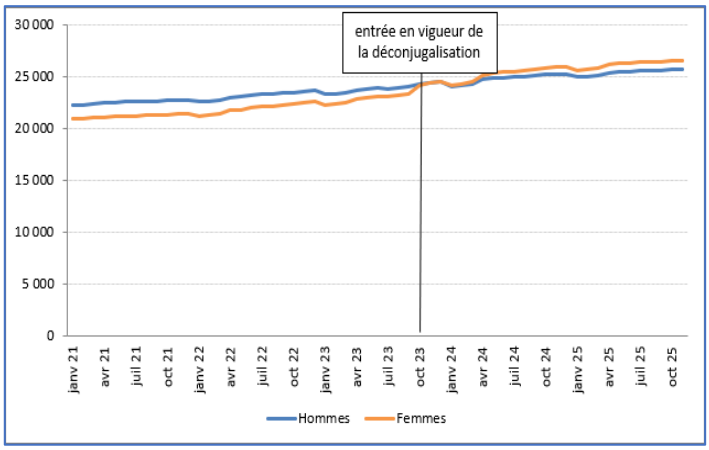
Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans la région Centrevalloise comme dans le reste de la France. Les principales causes sont une meilleure reconnaissance du handicap, le vieillissement de la population, les difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions règlementaires.

La déconjugalisation de l'AAH est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire.
Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.
Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples* qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint(e) étaient prises en compte (un peu plus fréquemment des femmes).

**27% des allocataires AAH de la région sont en couple*

Nombre de bénéficiaires AAH



ALLOCATIONS FAMILIALES
Cdr Centre Pays de la Loire

CDR CPL
cdrcpl-pilotage-etudes@caf72.caf.fr